



**COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mai 2022 (20h)**

Salle Roland Moulin – Mairie
Convocation et affichage : 24/05/2022

Président de séance : Lucie RAMIER
Secrétaire de séance : Véronique DOS SANTOS PEREIRA

Effectif du Conseil municipal : 19 En exercice : 16 Présents : 13 Votants : 15

Etaient présents : Lucie RAMIER, Nelly SOURDILLON, Michel CHARRA, Sandrine LHOTEL, Tony GRANGE, Thierry VIEROUX, Patricia ROUBIN, Arnaud LEMARCHAND, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Marie-Noëlle BERTHAUD, Romain D'ANIELLO, Jérémy COURBON, Lucas SABOT.

Etaient excusés et pouvoirs : Maxime DURAND excusé, a donné pouvoir à Lucie RAMIER, Sabine FLATET excusée, a donné pouvoir à Patricia ROUBIN, Sonia JOURDY excusée.

CM-2022-037 - Approbation du projet de création et d'aménagement d'un espace extérieur intergénérationnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE le projet de création et d'aménagement d'un espace extérieur intergénérationnel,
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération et la CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-038 - Demande de subventions dans le cadre de la création et l'aménagement d'un espace extérieur intergénérationnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE le projet de création et d'aménagement d'un espace extérieur intergénérationnel et son plan de financement prévisionnel,
SOLLICITE l'Etat, le Département de l'Ardèche, la Région et l'Agence nationale du sport pour l'attribution de subventions dans le cadre de cette opération.
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération,
CHARGE Madame le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-039 - Attribution d'une subvention de 2500€ à L'AGIPE (Association Intercommunale Petite Enfance)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 2500€ à l'AGIPE, Association de Gestion Intercommunale Petite Enfance,
DECIDE le versement au titre de l'exercice budgétaire 2022 de ladite subvention,
PRECISE que la dépense est inscrite au budget principal de la commune,
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-040 - Participation aux voyages des enfants de Félines scolarisés en collège

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
ACCEPTE de verser une participation pour les séjours en France pour les élèves résidant à Félines et scolarisés au Collège du Sacré Cœur à hauteur de 5€ par nuit et par élève.
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-041 - Remboursement à Lucie RAMIER des frais d'achat de petit équipement

Lucie RAMIER ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE le remboursement d'un montant de 54.80€ € à Lucie RAMIER, Maire,
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération, et la
CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-042 - Remboursement à Monsieur Thomas BERTHAUD des frais d'achat de carte IGN RANDO dans le cadre du projet de balisage des chemins

Marie-Noëlle BERTHAUD ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE le remboursement d'un montant de 31.90 € à Thomas BERTHAUD pour
l'achat par internet d'une carte IGN RANDO dans le cadre du projet de balisage des
chemins.
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération, et la
CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-043 - Vente d'un terrain à Habitat Dauphinois dans le cadre du projet des unités de vie

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
DESIGNE la société HABITAT DAUPHINOIS comme Maître d'Ouvrage pour réaliser
l'opération de construction de logements locatifs seniors ainsi que Maître d'Ouvrage
Délégué pour la réalisation de la salle commune pour le compte de la Mairie.
AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis puis l'acte avec la société HABITAT
DAUPHINOIS ainsi que tout document nécessaire à la réalisation dudit projet, et
notamment le contrat de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour la réalisation de la salle
commune.

ACCORDE sa garantie sur les emprunts PLUS et PLAI à la hauteur de 30% que la
Société HABITAT DAUPHINOIS se propose de contracter auprès de la Caisse des
Dépôts et Consignations, les 70% restants, étant garantis par le département de
l'Ardèche.

CHARGE Madame le Maire ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution
de la présente délibération.

CM-2022-044 - Modification du projet de vidéoprotection

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE la mise en place du projet de vidéoprotection sur la commune de Félines, et
la proposition d'équiper les sites stratégiques du territoire,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente
délibération et la CHARGE de toutes démarches utiles à son exécution.

CM-2022-045 - Modification de la demande de subventions pour la mise en place d'un système de vidéoprotection

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
VALIDE l'opération et son plan de financement prévisionnel,
SOLLICITE l'Etat et la Région pour l'attribution de subvention dans le cadre de cette
opération.
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente
délibération, et la CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente
délibération.

CM-2022-046 - Election des nouveaux membres du Conseil d'administration du CCAS de la commune de Félines suite à démissions

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
ELIT en tant que membres du Conseil d'administration du CCAS de la commune de
Félines les conseillers suivants :

6 titulaires issus du conseil municipal :

Véronique DOS SANTOS PEREIRA

Sabine FLATET

Sandrine LHOTEL

Marie-Noëlle BERTHAUD

Patricia ROUBIN

Thierry VIEROUX

PRECISE que Madame le Maire, Présidente du CCAS est membre de droit,

CHARGE Madame le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-047 - Attribution d'une subvention à l'association Education routière du Haut-Vivaraïs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 528.30 € à l'association Education routière du Haut-Vivaraïs,
DECIDE le versement au titre de l'exercice budgétaire 2022 de ladite subvention,
PRECISE que la dépense est inscrite au budget principal de la commune,
AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM-2022-048 - Adoption des règles de publication des actes (commune - de 3 500 hab.) à compter du 1^{er} juillet 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,
ADOpte la modalité de publicité suivante :
Publicité des actes de la commune par affichage papier.
CHARGE Madame le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Félines, le 02/06/2022

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal

Lucie RAMIER
Maire



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du secrétariat de mairie ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité. Affichage le 02/06/2022 en vertu de l'article 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

